



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

22 juin 2020

Faciliter la circulation transfrontalière des marchandises de secours et des fournitures essentielles	Soutenir l'économie et assurer la continuité de la chaîne logistique	Protéger le personnel	Protéger la société
<p>Travailler en coordination et en coopération avec les autres administrations, afin d'accélérer le dédouanement des envois de secours</p> <ul style="list-style-type: none">Le 23 janvier, le Premier ministre de Géorgie établi un Conseil de coordination qui se réunit régulièrement.Le modèle de gestion intégrée des frontières permet de rationaliser la procédure de dédouanement.	<p>Instaurer des mesures d'allégement de la fiscalité, par exemple en allongeant les délais de paiement des droits, ou en proposant des paiements de droits en plusieurs versements ou des ristournes sur les droits</p> <ul style="list-style-type: none">L'approvisionnement ou l'importation de marchandises à des fins médicales sont exonérés de TVA jusqu'au 1^{er} octobre 2020.Les contribuables dont l'activité est liée au secteur du tourisme et/ou ayant dû	<p>Fournir au personnel du matériel de protection individuelle, par exemple des masques, des gants, des produits désinfectants, etc.</p> <p>À partir du 2 mars, une désinfection permanente est organisée dans les transports publics, les rues, les établissements scolaires et d'autres bâtiments.</p> <p>Les autorités douanières de Géorgie veillent à la livraison de dispositifs de désinfection pour mener ces travaux dans les différents bâtiments et transports publics, et</p>	<p>S'assurer que les mécanismes de préparation et de réponse des administrations douanières sont bien associés aux responsabilités en matière de santé et de sécurité</p> <p>23 janvier – un mois avant le premier cas de COVID-19 en Géorgie, le Premier ministre du pays initie la création d'un Conseil de coordination inter-agences pour développer la série de mesures à prendre dans les domaines social, économique et sanitaire, afin de répondre à la pandémie de COVID-19. Cette série de mesures est élaborée et introduite en plusieurs phases.</p> <p>28 janvier - le Gouvernement adopte le Plan d'action en réponse à la pandémie de COVID-19. Tous les passagers au retour de Chine, et plus</p>



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

	<p>suspendre leurs activités à cause de la COVID-19 peuvent reporter au 1^{er} novembre 2020 le paiement de leur impôt sur le revenu et de leur taxe foncière.</p> <p>Les contribuables souhaitant bénéficier de ces quatre mois de report de paiement doivent soumettre un formulaire électronique via le portail web de l'Administration fiscale de la Géorgie.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dès le 1^{er} mai, les salariés du secteur privé dont la rémunération est inférieure à 1 500 GEL sont exonérés d'impôt sur le revenu à hauteur de 750 GEL sur les six mois suivants.• Les opérateurs du secteur touristique sont exonérés de taxe foncière en 2020.• Ces opérateurs bénéficient en outre du report, jusqu'à la fin	<p>garantissent la bonne coordination et mise en œuvre des mesures correspondantes.</p> <p>Les agents de la douane et les employés du secteur public ont reçu des équipements de protection individuelle (masques, gants, produits désinfectants et solution hydroalcoolique).</p> <p>Tout véhicule admis sur le territoire douanier géorgien est désinfecté et, en cas de transit, doit quitter le territoire dans les 24 heures (48 heures pour un point de passage particulier).</p>	<p>tard au retour d'autres pays à haut risque (Corée du Sud, Iran, Italie, Allemagne, Espagne, France, Autriche, Suisse, Norvège et Danemark) doivent se soumettre à une quarantaine obligatoire (auto-isolément ou zone de quarantaine) d'une durée de 14 jours.</p> <p>29 janvier – tous les vols en provenance de Chine sont suspendus. La température des voyageurs est relevée dans tous les aéroports, et 12 points de passage sont progressivement équipés du matériel nécessaire pour prendre la température de tous les passagers. Tous les passagers sont informés et contrôlés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.</p> <p>12 février - le Ministère de la Santé publie des recommandations méthodologiques et des protocoles à suivre dans tout le pays.</p> <p>26 février - suspension des vols et interruption des voies de communication routière avec l'Iran.</p> <p>2 mars – fin de l'année scolaire et report de toutes les manifestations éducatives, sportives et culturelles.</p>
--	--	---	--



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

	<p>de l'année, du paiement de leur impôt sur les sociétés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Des subventions sont accordées sous la forme de crédits bancaires aux hôtels de 50 chambres maximum.• Ces subventions sous forme de crédit bancaire sont égales à 80 % sur les 5 premiers millions de GEL pour tous les hôtels dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions de GEL.		<p>2 mars – pour garantir la mise en œuvre coordonnée, dans le respect des délais, de toutes les mesures adoptées, des groupes de travail ad-hoc sont établis sous l'autorité des Gouverneurs de toutes les régions de Géorgie.</p> <p>4 mars – définition des zones de quarantaine.</p> <p>6 mars – suspension des vols en provenance d'Italie.</p> <p>12 mars – entrée en vigueur de règles d'auto-isolément plus strictes, sous le contrôle du Ministère des Affaires étrangères et du Centre national de contrôle des maladies.</p> <p>12 mars - mise en place du télétravail pour les employés du secteur public et du secteur privé (avec certaines dérogations).</p> <p>13 mars – établissement d'un groupe opérationnel sous l'autorité du Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture pour gérer les stocks et réserves alimentaires.</p> <p>14 - 16 mars – introduction progressive d'une restriction sur les déplacements internationaux.</p>
--	---	--	--



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

			<p>18 mars – interdiction d’entrée sur le territoire de Géorgie pour les ressortissants étrangers.</p> <p>23 mars – un délai de rapatriement est fixé pour le retour sur le sol géorgien des citoyens géorgiens et l’admission sur le territoire n’est autorisée que via certains points de passage déterminés par le Gouvernement.</p> <p>18 mars – interdiction de l’activité des taxis et restaurants et introduction d’autres mesures de prévention.</p> <p>21 mars – 22 mai - introduction de l’état d’urgence sur tout le territoire géorgien.</p> <p>22 mars – interdiction de tous les types de transport : aérien, routier et maritime, y compris pour les passagers.</p> <p>31 mars – création d’un Conseil de gestion opérationnelle, sous l’autorité et en parallèle du Conseil de coordination inter-agences. Ce Conseil fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et est responsable de coordonner pleinement les décisions du conseil inter-agences.</p>
--	--	--	--



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

<p>Traiter en priorité le dédouanement des envois de secours à partir d'une liste des articles de première nécessité</p> <p>La liste des marchandises destinées au traitement/à une utilisation médicale et placées sous un régime fiscal spécial est élargie. Les tests de dépistage de la COVID-19 et les EPI sont ajoutés à la liste.</p>	<p>Dispenser du paiement des pénalités pour les retards qui sont dus à une arrivée tardive de documents commerciaux en provenance des pays exportateurs</p> <p>La législation géorgienne ne prévoit pas de pénalité pour la soumission tardive des documents commerciaux.</p>	<p>Appliquer des mesures de distanciation sociale</p> <p>À partir du 22 mars, une quarantaine obligatoire de 14 jours est imposée à tous les citoyens à leur retour de l'étranger.</p> <p>En réponse à la pandémie de COVID-19 et à partir du 31 mars, le Gouvernement introduit l'interdiction de tous les transports publics intra-urbains (jusqu'au 27 avril) et interurbains.</p> <p>En outre, pendant la période de Pâques (du 7 au 22 avril), l'interdiction porte également sur les déplacements à bord de véhicules personnels.</p> <p>L'entrée et la sortie (à l'exception des transporteurs de marchandises agricoles et des prestataires de service d'expédition et de distribution)</p>	<p>Fournir les informations relatives à la COVID-19 sur le site Web officiel et sur les comptes des médias sociaux</p> <p>Le Conseil de coordination se réunit quotidiennement, et des informations sont diffusées tous les jours sur les chaînes télévisées et les réseaux sociaux.</p> <p>3 mars - création d'une page web spéciale (www.StopCoV.ge), pour fournir des informations exhaustives et actualisées sur la situation dans le pays et dans le monde, et publier des statistiques sur le nombre de cas actifs et de guérisons, et permettre à toutes les parties intéressées de disposer d'informations détaillées sur les mesures (économiques, sociales, sanitaires, etc.) adoptées par le Gouvernement en réponse à la pandémie.</p> <p>De plus, le Gouvernement a mis en place un numéro d'urgence (144) que les citoyens peuvent composer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour se tenir au courant de l'évolution des mesures adoptées par le Gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19.</p>
---	--	--	---



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

	<p>est suspendue dans les quatre villes principales – Tbilissi, Koutaïssi, Batoumi et Roustavi.</p> <p>Pour se déplacer dans leurs véhicules personnels, les citoyens doivent respecter certaines règles : trois personnes, conducteur compris, sont autorisées à bord et les passagers doivent voyager sur la banquette arrière.</p> <p>Tous les citoyens doivent respecter des mesures de distanciation sociale (deux mètres) et porter un masque de protection et des gants dans les lieux publics et les supermarchés.</p> <p>Le nombre de clients autorisés à être présents simultanément dans les supermarchés est limité et des dispositifs de désinfections sont installés dans tous les hypermarchés.</p>	<p>Le Ministère de la Santé (15 05) et l'Agence nationale de contrôle des maladies (116 001) ont mis en service d'autres numéros du même type pour informer les Géorgiens sur les questions relatives aux soins.</p> <p>Les entreprises peuvent poser leurs questions (notamment au sujet des avantages et restrictions en matières fiscale et douanière) au 2 299 299, un numéro mis en place par l'Administration fiscale.</p> <p>Des communiqués vidéos ont été tournés et sont diffusés sur les différents médias.</p> <p>Des brochures spéciales, des prospectus d'information et des affiches ont été imprimés (en 6 langues) et distribués.</p> <p>Ces imprimés donnent des informations sur les étapes que les conducteurs de véhicules de transport de marchandises doivent suivre lors de l'admission sur leur territoire douanier géorgien, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none">- une fois les procédures douanières terminées, les conducteurs sont priés de
--	--	---



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

		Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits.	<p>poursuivre immédiatement jusqu'à leur destination ;</p> <ul style="list-style-type: none">- les arrêts ne sont autorisés qu'à des endroits spécifiquement désignés à cet effet (4 POINTS D'ARRÊT ont été définis) ;- les véhicules en transit doivent quitter le pays dans les 24 heures (48 h si le point de passage emprunté est celui de Kazbegi) ;- en cas d'entrée en ferry – cette durée est de 7 jours calendaires ;- les paiements en ligne et l'utilisation d'équipements de protection individuelle sont vivement encouragés. <p>Des informations sur les restrictions en vigueur sont diffusées via SMS.</p>
Le dédouanement des envois de secours est prioritaire.	Mettre en place des mesures de facilitation applicables à l'obligation de soumettre des documents originaux ou d'apposer un cachet sur certains documents	Encourager le recours à des services électroniques pour les interactions avec la douane	Communiquer les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) aux autorités en charge du contrôle sanitaire À partir du 27 février, les agents de la douane, conjointement avec des épidémiologistes, veillent à l'application des mesures de



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

	<p>La pratique habituelle pour les importations prévoit que seuls deux documents - la lettre de voiture (document de transport) et la facture commerciale - sont obligatoires ; pour les transits, seule la lettre de voiture doit être produite en douane. Dans les deux cas, sont acceptés les originaux ou des copies de ces documents.</p> <p>Dans le contexte de la COVID-19, le déclarant peut produire une copie certifiée du certificat d'origine EURO 1 avec signature et cachet, soit en version électronique, conformément aux exigences, soit en version papier.</p> <p>Les importations de marchandises soumises à un contrôle phytosanitaire sont possibles sans notification préalable, sur présentation d'un certificat phytosanitaire ou d'un permis d'importation pour les produits d'origine végétale soumis au contrôle sanitaire.</p>	<p>La prestation de services électroniques et à distance est renforcée.</p> <p>12 mars - L'autorité fiscale et douanière de Géorgie met en place des services à distance pour les citoyens souhaitant s'acquitter de leurs obligations fiscales et douanières.</p> <p>Pour encourager le recours aux services électroniques, les propriétaires/chauffeurs de poids lourds transportant des marchandises en transit peuvent payer la redevance d'utilisation de l'infrastructure douanière par voie électronique.</p>	<p>quarantaine sanitaire 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.</p>
--	--	--	---



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

	<p>Les importations de marchandises soumises à un contrôle vétérinaire sont possibles sans notification préalable, sur la base de la production préalable d'un certificat vétérinaire ou sanitaire.</p> <p>L'introduction des nouvelles mesures de contrôle vétérinaire, initialement prévue le 1^{er} avril 2020, a été reportée au 20 octobre 2020.</p>		
<p>Permettre le dépôt d'une déclaration simplifiée des marchandises ou d'une déclaration provisoire/incomplète des marchandises</p>	<p>Offrir de plus grandes facilités aux titulaires d'un carnet ATA lorsque les marchandises importées à titre temporaire ne peuvent être réexportées en raison d'un état d'urgence</p>		<p>Intercepter le trafic de fournitures médicales contrefaites</p> <p>Les importateurs doivent soumettre un formulaire préliminaire contenant certaines informations (nom, quantité, pays de production, numéro d'immatriculation) sur les marchandises médicales importées en Géorgie, ensuite contrôlé et vérifié d'après les données de la plateforme de gestion des risques.</p> <p>Si l'organisme de réglementation des activités médicales décide de restreindre l'importation de certaines catégories de médicaments, le programme de gestion des risques les classe</p>



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

			<p>dans la catégorie rouge et le formulaire préliminaire soumis sera rejeté, sauf retrait par l'importateur.</p> <p>Les médicaments de la catégorie rouge doivent être enregistrés séparément et faire l'objet d'un examen ultérieur.</p> <p>En fonction de la décision des autorités douanières, ces types de médicaments peuvent faire l'objet des actions suivantes : destruction, retour au contribuable, interdiction d'importation, renvoi, autre.</p> <p>En outre, le programme génère une « liste noire » sur la base des informations cumulées.</p>
<p>Assurer le traitement préalable à l'arrivée de la déclaration de marchandises et la mainlevée dès l'arrivée des marchandises</p> <p>Tous les bureaux de dédouanement continuent de fonctionner normalement. En</p>	<p>Mettre en place des équipes de crise pour garantir la performance générale de la douane. Adopter des mesures garantissant la disponibilité du personnel à long terme. Mettre en place un système de dédouanement ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7</p> <p>Les postes de contrôle de la</p>		



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

<p>parallèle, il est conseillé de privilégier les services électroniques pour effectuer les procédures douanières nécessaires pour la libre circulation (importation) ou pour les opérations d'exportation, déclaration préalable comprise. Enfin, toutes les procédures sont complétées à la frontière.</p>	<p>douane et les zones de dédouanement fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.</p>		
<p>Gérer les risques et procéder aux inspections en relation avec les envois de secours uniquement lorsque ces envois sont considérés à haut risque Assurer la coordination entre les inspections des autres administrations et les inspections de la douane qui, dans la mesure du possible, seront effectuées en même temps</p> <p>D'après le modèle de gestion intégrée des frontières, le</p>	<p>Créer un service d'assistance pour résoudre les problèmes rencontrés par les importateurs/exportateurs</p> <p>Un portail d'information spécial a été introduit pour donner des renseignements détaillés sur les opérations et procédures de la douane. https://www.rs.ge/6461#</p>		



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

<p>service des douanes, en coordination avec l'Agence alimentaire nationale sont responsables du contrôle sanitaire, phytosanitaire et vétérinaire à la frontière.</p>			
<p>Préconiser ou soutenir une dispense ou une suspension des droits et taxes d'importation s'agissant des articles de secours</p>	<p>Appliquer la gestion des risques afin de maintenir les inspections physiques à leur niveau minimum nécessaire et accélérer le dédouanement Optimiser l'utilisation du matériel d'inspection non intrusif</p> <p>Pour faciliter les échanges, le nombre de vérifications physiques (dédouanement comme inspections à la frontière) sont limitées pour l'importation/exportation et le transit.</p> <p>Le service des douanes a procédé à plusieurs modifications dans son système de gestion des risques, notamment concernant le</p>		



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

	<p>pourcentage de sélectivité des profils de risque - une mesure provisoire visant à soutenir la chaîne logistique des marchandises essentielles et à satisfaire les exigences du Gouvernement pendant l'état d'urgence.</p>		
	<p>Mettre en place des couloirs prioritaires pour le transport du fret et instaurer des mesures garantissant la continuité de la chaîne logistique</p> <p>Grâce à l'approche du modèle de gestion intégrée des frontières, l'échange d'informations est amélioré et les procédures simplifiées. Ainsi, l'admission est considérablement plus rapide que le flux des sorties des pays voisins, ce qui évite les files d'attente aux postes-frontières à l'entrée sur le territoire.</p>		
	<p>Faciliter la continuation des transports terrestres, et</p>		



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

notamment des marchandises en transit, lorsque le conducteur du moyen de transport présente les symptômes de la COVID-19

Première phase : si les conducteurs des véhicules présentent des symptômes de la COVID-19 au point d'admission, la remorque et le chauffeur sont remplacés par des remorques et des conducteurs géorgiens et les camions sont désinfectés.

Deuxième phase : le Ministère des Affaires étrangères escorte les camions en transit jusqu'au point de sortie ; à l'admission, les conducteurs en provenance de pays à haut risque sont soumis à un examen médical et s'ils présentent des symptômes, ils sont remplacés par d'autres conducteurs.

Troisième phase : une fois les procédures douanières terminées, les conducteurs sont priés de



Géorgie

MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

poursuivre immédiatement jusqu'à leur destination, et les arrêts ne sont pas autorisés.

Les arrêts ne sont autorisés que sur des aires spécifiquement désignées à cet effet - POINTS D'ARRÊT, installés dans les points de vente de la police de responsabilité civile obligatoire (<https://www.tpl.ge/en/salespoints>) et dans les parkings situés à proximité des postes de douane.

Au POINT D'ARRÊT, les conducteurs peuvent se reposer, faire le plein de carburant, acheter la carte de redevance, nettoyer leur véhicule et acheter des produits/aliments pour leur usage personnel.

En cas de problème (panne du véhicule, dégradation de la santé du conducteur, etc.), le conducteur doit contacter les services compétents et attendre leur arrivée dans sa cabine. Dans ces cas, le chauffeur doit appeler le 112, qui est le numéro du centre d'urgence



Géorgie

**MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LA DOUANE
POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

	et de réponse opérationnelle du Ministère des Affaires internes de la Géorgie.		
--	--	--	--